



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.00.00/04

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250625-DCM2025-0625-04-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Séance du 25 janvier 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Taylor DEVOUASSOUX
Rapporteur : M. Jean-Michel REBET

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, , Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Procuration à C. THABUIS), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à S. HADDOUR) Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Jean-François VILLER (Procuration à Y. MINO), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Convention de mise à disposition du bâtiment « Scolasticat » et des terrains adjacents au 27^{ème} Bataillon de chasseurs alpins (27^{ème} BCA)

Dans le cadre de la réalisation d'exercices militaires, le 27^{ème} BCA recherche ponctuellement des sites d'entraînement répondant aux besoins de ses activités.

A ce titre, le commandement du 27^{ème} BCA a sollicité l'autorisation de la commune de La-Roche-sur-Foron pour pouvoir utiliser le bâtiment dit « Scolasticat » et des terrains adjacents.

Il convient donc de signer une convention qui fixe les modalités d'utilisation de ces biens communaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les articles L.2121-22 et L. 2121-29,

Vu le projet de convention tel que joint en annexe,

Considérant la demande du 27^{ème} BCA de disposer d'un bâtiment et d'un espace à des fins d'entraînement répondant aux besoins de ses activités,

Considérant la volonté de la Commune de soutenir le personnel du MinArm dans le cadre de la réalisation d'exercices militaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix « CONTRE » (B.CHAMBOURDON, M. FISCHER, N. ORSIER, JF VILLER et Y. MINO) et 28 voix « POUR » :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du bâtiment du scolasticat et des terrains adjacents ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute convention et tout document s'y rapportant.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1er juillet 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 25 juin 2025

Le Secrétaire de séance,
Taylor DEVOUASSOUX

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Taylor DEVOUASSOUX, the Secretary of the meeting.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

